

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-250/14/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Métropole et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11421/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de très petites entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative qui fédère 241 plateformes sur tout le territoire.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative, avec la marque suivante : Initiative France.

L'objectif recherché est de rendre cohérent l'ensemble des noms et signes visuels des 230 plateformes et d'augmenter la notoriété du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 230 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

En 2012, il y a eu 11.548 créations d'entreprises sur la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, soit 51,9% des créations sur le département des Bouches du Rhône.

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- une assistance au montage du projet,
- un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat.

En 2013, le Réseau Initiative France a accompagné 16.565 entreprises et 39.538 emplois ont été créés ou maintenus.

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens tant logistiques que matériels, de mener à bien leurs missions.

Ses missions portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

En 2013, 151 entreprises ont été soutenues contre 166 en 2012, pour 233 prêts à taux zéro accordés (prêts d'honneur et Nacre) pour un montant global de 1.758.100 euros

En 2013, 73 contre 79 entreprises en 2012 ont été soutenues par un prêt Nacre.

Le taux de couplage du prêt d'honneur avec un prêt bancaire est de 87%. Ainsi avec 1 euro de prêt à taux zéro, 5,5 euros de prêt bancaire sont levés (effet de levier de 5,5). A titre de comparaison, en 2005, le taux de couplage était de 40 % et l'effet de levier de 2,1.

Les emplois créés ou maintenus sont de 308 pour l'année écoulée.

332 créateurs et repreneurs ont été suivis dans le développement de leur activité en 2013 contre 300 en 2012.

Pour 2014 Initiative Marseille Métropole a pour objectifs :

- De soutenir et de financer par un prêt d'honneur à taux zéro, 190 projets répartis de la façon suivante :
 - 140 créations
 - 50 reprises (fonds de commerces dont activités artisanales)
- 15 prêts d'honneur croissance
- Conforter l'intermédiation bancaire avec un effet de levier avec les prêts bancaires complémentaires de 5 avec un taux de couplage de 90%
- Poursuivre et professionnaliser les actions de suivi :
 - 300 chefs d'entreprises suivis (suivi technique, parrainage)

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

- trois sessions de formations avec l'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises (IRCE), 4 sessions de formations avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - trois réunions thématiques
- Assurer une meilleure implantation sur les territoires de MPM pour recevoir les porteurs de projet
 - Poursuivre la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) entamée en 2012, au sein de la plateforme et à destination des entrepreneurs soutenus

Le budget prévisionnel de fonctionnement, hors opérations exceptionnelles, pour 2014 est en hausse à 686.467 euros. Soit une hausse globale de 4,9 %

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

470.106 euros :	Charges de personnel
74.011 euros :	Mise à Disposition (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature) Ville de Marseille
84.500 euros :	Autres services extérieurs
38.100 euros :	Services extérieurs
8.750 euros :	Achats, fournitures
11.000 euros :	Action d'accompagnement et de suivi
0 euros :	Charges exceptionnelles/contentieux avec l'UE

La part des charges de personnel s'élève à 68,5 % du budget.

L'équipe d'Initiative Marseille Métropole est composée de 11 permanents et de près d'une centaine bénévoles qui participent activement à son action, en participant aux comités ou en parrainant les porteurs de projets soutenus.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

226.000 euros :	Ville de Marseille
113.000 euros :	Dispositif Nacre (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts)
179.767 euros :	Mise à Disposition (avantages en nature) Ville de Marseille
52.200 euros :	Région Paca
57.500 euros :	Cotisations et entreprises
40.000 euros :	MPM
18.000 euros :	Département des Bouches-du-Rhône
0 euros :	Convention Caisse des Dépôts/Ville/Produits exceptionnels

Le budget prévisionnel ne comporte aucune participation des fonds structurels de l'Union Européenne.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2014 au fonctionnement d'Initiative Marseille Métropole, pour un montant de 20.000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégations du Conseil de Communauté au Bureau .

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant et autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – Article 6574 - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement économique et emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014